

# Budget 2015 : l'école risque de coûter plus cher

■ Face aux mesures budgétaires, le Segec réfléchit à diverses pistes d'action.

La semaine dernière, le gouvernement PS-CDH de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) a présenté le budget 2015. Si les économies à réaliser dans l'enseignement sont moindres (37 millions) qu'annoncé (100 millions), les syndicats n'en demeurent pas moins inquiets et vigilants.

Tout comme le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec), dont le directeur général, Etienne Michel, pointe "différentes difficultés associées à certaines mesures de ce budget 2015". Des difficultés qui amèneront le Segec et les différents PO qu'il représente à délibérer de plusieurs questions touchant directement les écoles, les enseignants, les élèves et les parents.

**1 Le contexte.** Depuis deux ans, la FWB a déjà imposé des mesures de restriction aux subventions de fonctionnement sous la forme de désindexation des subventions. Un effort "estimé à environ 4%", précise M. Michel. Par ailleurs, "il y a une mesure fédérale qui aura pour effet d'alourdir le financement des services externes de prévention et de protection au travail, ajoutant 2% des subventions de fonctionnement".

**2 Les décisions qui fâchent.** Primo, PS et CDH ont décidé de recycler les moyens de l'encadrement différencié, et "plus particulièrement une partie des subventions de fonctionnement dont bénéficient ces écoles". Un gain de 13 millions qui pourra être affecté à l'engagement de 350 professeurs, "un engagement pré-électoral", rappelle-t-il.

Secundo, le nouvel exécutif envisage une réorganisation des options dans le secondaire. "Cette mesure sera associée à une autre mesure, de portée générale, explique M. Michel, qui vise à permettre aux écoles d'utiliser une partie de leurs subventions de fonctionnement pour financer non seulement, comme c'est le cas aujourd'hui, du personnel ouvrier (à hauteur de 20%), mais aussi du personnel enseignant ou administratif. Dans ce cas, le ratio pourrait monter de 20 à 30%". Donc, "s'il y a des difficultés sociales liées à la restructuration des options, il sera possible de les compenser en allant rechercher les sommes nécessaires du côté des subventions de fonctionnement".

Enfin, "dans la même logique", Joëlle Milquet (CDH) "a annoncé que les écoles fondamentales pourraient être amenées à utiliser leurs subventions de fonctionnement pour financer l'aide aux directions". Mais, là, "la ministre crée une possibilité en droit qui se heurte à une impossibilité en fait", prévient M. Michel. Ainsi, selon les calculs du Segec, une école fondamentale moyenne perçoit 100 000€ de subventions. Lorsque l'on déduit divers postes (remboursement d'emprunts, financement du per-

sonnel ouvrier, etc.), il reste 38 000€, dont il faut encore retirer les fournitures scolaires, le mobilier, les frais généraux, etc. Bref, "il n'y a pas de marge pour financer du personnel supplémentaire", conclut M. Michel, qui insiste: "Ces différentes mesures sont certes envisageables dans le budget des écoles organisées par la FWB, mais pas dans celui des écoles subventionnées."

**3 Les questions à délibérer.** Face à ces mesures, le Segec compte introduire une réflexion, à développer avec les PO qu'il représente, sur diverses questions. Exemples ? 1°: Qu'en sera-t-il, à l'avenir,

de l'entretien des bâtiments scolaires ? "Là où les bâtiments ne pourraient plus être entretenus, les conditions de travail pour les enseignants et les élèves se détérioreraient instantanément", avertit le directeur général du Segec. 2°: Qu'en sera-t-il de la gratuité dans les écoles ? "Les accords de la S-Boniface ont été assortis de clauses relatives à une plus grande gratuité, indique-t-il. Mais la diminution en termes réels de la valeur des subventions de fonctionnement pourrait ramener cette question de la participation financière des parents..." 3°: Qu'en sera-t-il de l'autonomie des écoles ? "Si l'on pense autonomie de gestion, il faudrait la penser dans les deux sens, estime Etienne Michel. C'est-à-dire permettre un décloisonnement entre les enveloppes des subventions de fonctionnement et des subventions d'encadrement, sur une partie limitée des budgets, en fonction des besoins des écoles."

Stéphanie Bocart

**"Là où les bâtiments ne pourraient plus être entretenus, les conditions de travail se détérioreraient instantanément."**

ÉTIENNE MICHEL  
Directeur général du Segec.